



Fondation pour la Recherche sur le Cerveau

Appel à Projets Rotary-Espoir en Tête 2027

Critères d'éligibilité et financement

Critères d'éligibilité

- Une seule demande par unité de recherche labellisée par l'HCERES ou hôpital universitaire peut être déposée à cet Appel à Projets exceptionnel Rotary-Espoir en Tête (AP EET).
- Tout institut, laboratoire ou unité de recherche ayant bénéficié d'un financement lors de l'AP EET 2025¹ et de l'AP EET 2026¹ ne pourra pas bénéficier d'un nouveau financement dans le cadre de l'AP EET 2027¹ et ne pourra donc pas déposer de demande. Néanmoins, les calendriers des appels à projets se chevauchant, les candidats toujours en lice pour l'AP EET 2026 sont autorisés à déposer une demande dans le cadre de l'AP EET 2027. En cas de succès à l'AP EET 2026, leur nouveau dossier ne sera pas pris en compte pour l'AP EET 2027.
- Sauf exception qui devra être explicitée, il est attendu que l'équipement demandé soit utile et accessible à différentes équipes d'un ou plusieurs centres de recherche et que les modalités d'accès soient précisées dans le dossier.

Au cours du processus d'expertise, les dossiers ne respectant pas les critères d'éligibilité seront déclarés non recevables administrativement et ne seront pas évalués.

Dépenses éligibles

- La subvention est exclusivement destinée à financer ou co-financer, dans des laboratoires français, l'achat d'un équipement important (soit un appareil unique, soit un ensemble de matériels constituant un équipement unique) pouvant faire l'objet d'une utilisation commune à plusieurs équipes.
- Ne sont pas éligibles les équipements ou dépenses purement bâimentaires, notamment les travaux immobiliers, les aménagements structurels, la rénovation des locaux ou tout équipement relevant exclusivement de l'infrastructure du bâtiment.
- Les montants attribués sont compris entre 80 000 € et 200 000 €.

¹L'année mentionnée ne fait pas référence à l'année de lancement de l'appel à projets mais à son titre: l'AP EET 2027, est lancé début 2026.



Fondation pour la Recherche sur le Cerveau

- Dans le cas de co-financements, les apports provenant d'autres sources (non liées à l'opération Rotary-Espoir en Tête) ne devront en aucun cas excéder 20% du montant total du prix d'acquisition du matériel.
- Tout versement de frais de gestion ou frais d'hébergement aux organismes gestionnaires des subventions de recherche accordées sera refusé (depuis 2020).

Pour toute question sur l'éligibilité de votre projet, veuillez contacter le Pôle Recherche : recherche@fondationrecherchecerveau.org ou 01.58.36.46.43.